

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 13 JANVIER 2012 A 17H30

### PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames CHAROBERT Paulette, GAGNIERE Lucette, LAGRANGE Monique, LOPITAUX Chantal, TURCAT Danielle.

et Messieurs BEAUMONT Marc, CHITO Christian, GUILLEMARD Hubert, MICHARD Claude, PINTON Georges, POMMIER Jacques

Etait excusé : Monsieur Patrick MAIRE

Etait absent : Néant

#### Ordre du jour :

- \* Présentation de l'évènement « Dire Lire et Conter » par Gwenola BIANCHI-WLAZLIK, animatrice culturelle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- \* Présentation du projet départemental de Véloroute par Rodolphe RIDEAU, technicien à la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement – Service Environnement.
- \* Développement des circuits permanents de Cyclotourisme
- \* Désignation d'une commission d'appel d'offre pour la signalétique des circuits de randonnée pédestre.
- \* Désignation d'un délégué communautaire au COPIL « Haute Vallée du Cher »
- \* CNAS : présentation de la Charte de l'action sociale
- \* Adhésion ou non à l'assemblée des communautés de France
- \* Questions diverses

#### Présentation de l'évènement « Dire Lire et Conter » par Gwenola BIANCHI-WLAZLIK, animatrice culturelle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

##### *Plaquette de présentation*

La communauté d'agglomération de Montluçon organise annuellement un festival autour du conte qui a lieu sur son territoire pendant 2 mois (octobre et novembre). En 2011, les bibliothécaires de l'agglomération impliquées dans cette démarche ont étendu cette manifestation sur 5 sites extérieurs à l'agglomération : Chamblet, Commentry, Marcillat, Vallon en Sully et Villefranche.

Ce développement permet de proposer des spectacles à coût réduit grâce à une aide européenne (Leader) et aussi à des coûts de prestation négociés. La somme restant due par la structure organisatrice est d'environ 300 euros.

Il est possible d'envisager une plus grande participation des communes à ce festival qui est ouvert à un public large allant de 3 ans à ... 100 ans et plus. Les représentations ont lieu dans des salles sans aménagement lourd en dehors du temps scolaire.

Association culturelle, point lecture, amicale, municipalité, centre de loisirs, maison de retraite, .... Peuvent manifester leur intérêt pour cette animation en s'adressant à la communauté de communes d'ici début février.

Note : cette manifestation n'est pas à confondre avec le festival de contes proposé par la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Allier.

### Présentation du projet départemental de Véloroute par Rodolphe RIDEAU, technicien à la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement – Service Environnement.

*Carte A3 de présentation*

Monsieur Rideau présente le tracé du circuit véloroute entre Evaux les Bains et Montluçon via la Combraille. Ce projet quasi définitif tient compte des diverses remarques des élus communautaires émises lors de la réunion du 9 novembre dernier, des techniciens des services des routes du CG03 et du comité départemental de cyclisme.

Après prise en compte des contraintes de sécurité et de la cohérence du projet, il reste 3 bourgs qui ne sont pas traversés par le circuit : Ste-Thérance, St-Fargeol et Terjat. Dans ce cas, il sera possible d'envisager une signalétique qui permet aux pratiquants de rejoindre le centre bourg pour visiter du patrimoine, se restaurer ...

Après étude, l'assistance demande à ce que soit réexaminé le passage par Terjat.

Pour information, le véloroute de la Creuse doit être en place prochainement avec une inauguration à Boussac en mai prochain. La liaison « Boussac – Chambonchard » devrait être en place en juin 2012.

### Développement des circuits permanents de Cyclotourisme

Comme ceci avait été évoqué précédemment, les circuits de cyclotourisme ont été labélisés par la Fédération Française de Cyclo Tourisme (FFCT) en septembre dernier. Afin d'améliorer l'offre et de faire découvrir l'ensemble du territoire communautaire, une seconde étape consistera à travailler sur les communes de St-Genest, Ronnet et Villebret. Pour ce faire, la FFCT met à disposition du Comité Départemental de Cyclo Tourisme (CDCT) un service civique sur 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2012. Les maires des communes concernées seront donc sollicités prochainement.

Pour rappel, la charge financière de la collectivité pour ce programme est moindre : environ 250 euros pour les piquets et le fléchage. Le balisage est effectué par le CDCT et le Centre Educatif Fermé de Pionsat.

Enfin, le service civique aura également pour charge de saisir les données GPS de l'ensemble des circuits permanents afin que les pratiquants puissent télécharger le circuit sur leurs mobiles (ipad, ipod ....)

L'assemblée délibère favorablement à l'unanimité

### Désignation d'une commission d'appel d'offre pour la signalétique des circuits de randonnée pédestre.

Afin de terminer le programme chemin de randonnée, il est nécessaire de passer un appel d'offre concernant la signalétique. Celle-ci doit répondre aux exigences de la Charte

départementale. La demande se compose d'un travail de conception graphique, de réalisation de panneaux, flèches... et aussi de la pose des équipements en présence d'élus communaux. Suite à leur proposition, Madame Charobert et Messieurs Chito, Guillemard et Pinton sont désignés pour la CAO à l'unanimité. Cette CAO se réunira dans les premiers jours de février.

Le coût des panneaux est évalué à 30 000 euros avec une aide du CG03 de 7 000 euros.

A noter :

Le topoguide est en cours de réalisation. Son coût est de 21 900 euros (-) avec une aide du CG03 de 5 000 euros et une aide Leader de 12 000 euros.

Les dernières délibérations d'inscription au PDIPR sont en cours.

### Désignation d'un délégué communautaire au COPIL « Haute Vallée du Cher »

Comme ceci a été évoqué antérieurement, le site de la Vallée de Chambonchard mérite une revitalisation. Actuellement, le CG03 est propriétaire du foncier non bâti (à l'exception des Biens Non Délimités) et termine la procédure de transfert du foncier bâti au premier trimestre 2012. Après divers échanges entre les services administratifs et élus, il a été décidé de créer un Comité de Pilotage de Développement de la haute vallée du Cher entre diverses structures.

Les membres sont :

Messieurs : Chito, Bidet et Lognon pour le CG03

Messieurs : Contamine, Ducourtioux et James pour Marcillat

Madame Cheval, messieurs Goudot et Pommier pour St-Marcel

Madame Turcat, messieurs Bougerol et Pissard-Maillet pour la Petite Marche

Monsieur André Gérinier, pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Seule la Communauté de Communes n'est pas représentée. Madame Lucette Gagniere propose sa candidature qui est approuvée à l'unanimité.

### CNAS : présentation de la Charte de l'action sociale

Le conseil Communautaire valide à l'unanimité le changement de la charte concernant les délégués élus locaux et les correspondants qui auront en cours d'année des réunions de formation sur les divers services du CNAS.

### Adhésion ou non à l'assemblée des communautés de France

Le montant de l'adhésion est de 0,10 euros par habitants. Le conseil communautaire ne souhaite pas adhérer à cette association pour l'instant.

### Adhésion à l'ANEM point rapporté à l'ordre du jour

L'adhésion à l'Association Nationale des Elus de Montagne est approuvée à l'unanimité. Pour la deuxième année consécutive elle est gratuite.

## Questions diverses :

### Date à réserver :

Le travail à l'échelle du Pays de Montluçon de l'ACEPP sur la Petite Enfance sera restitué le 10 février prochain. Une convocation sera transmise ultérieurement.

### Prochaine réunion :

La prochaine réunion communautaire se tiendra le mercredi 18 janvier 2012 avec l'intervention de Monsieur CROMBEZ, chef du service Logement et Construction Durable au CG03, concernant le programme « Habiter Mieux ».

### DETR :

Monsieur Chito fait état de la dernière réunion de la commission compétente en matière de dotation des territoires ruraux de l'Allier dont il est membre. Certains critères d'attribution sont modifiés.

Les travaux de gros œuvre sur les édifices culturels non classés seront éligibles à hauteur de 30% avec un plafond de subvention de 50 000 euros.

Les dispositions actuelles de financement des réserves d'eau et point d'eau pour la lutte contre l'incendie en zone rurale isolée sont maintenues avec une possibilité d'évolution des conditions d'intervention.

Considérant que les communes non bénéficiaires de la DETR sont de petites tailles et qu'elles doivent faire face à des travaux de voirie onéreux, certains élus de la commission ont demandé qu'une enveloppe soit dégagée pour aider ces collectivités à effectuer leurs travaux.

Monsieur le Préfet demande qu'une enquête soit réalisée et travaille sur la possibilité ou non de mise en place d'une telle ligne.

Les communes devraient recevoir un questionnaire prochainement.

### Réforme territoriale :

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été validé à l'unanimité par la CDCI et par Monsieur le Préfet. Il n'y a pas de mouvement sur l'Allier.

Pour la Cté de Cnes du Pays de Marcillat, Monsieur le Préfet accepte la dérogation au seuil des 5 000 habitants grâce à la commune de Virlet qui est Classées Zone Montagne.

Pour les Cté de Cnes du Donjon et de Lurcy Levis Monsieur le Préfet a décidé que pour des raisons géographiques il n'y aurait pas de modification du périmètre.

En ce qui concerne les syndicats intercommunaux et notamment les RPI, ils doivent être supprimés mais ceci n'affecte en rien le fonctionnement actuel de ces structures. Leur activité peut être maintenue par le biais de convention entre les communes.

### Atelier Relais ZA

Monsieur Guillemard déplore le manque de communication sur l'identité des locataires de l'atelier relais. En effet, diverses entreprises se succèdent dans les locaux, et parfois les charges d'assainissement et d'approvisionnement en eau restent impayées. Il serait bon de connaître l'identité des entreprises occupant les locaux.

## Documents de séance : *Plaquette de présentation du festival Dire Lire et Conter2011*

*Carte A3 de présentation des circuits « Véloroute »*